

Le cursus de la formation BAFD

Les conditions d'inscription

Pour pouvoir entamer une formation BAFD, il faut :

- ➔ avoir 18 ans minimum le 1^{er} jour du stage.
- ➔ être titulaire du BAFA **ou** d'un titre ou certificat de qualification* permettant d'exercer des fonctions d'animation en ACM et justifier d'au moins 28 jours d'expérience d'animation (dans les 2 dernières années).
- ➔ s'inscrire administrativement sur le site : jeunes.gouv.fr/bafa-bafd avant toute inscription à une formation. Un numéro d'inscription vous sera délivré que vous reporterez sur votre fiche d'inscription.

Le BAFD, est une formation qui permet de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs. C'est un brevet reconnu et délivré par l'État.

Étape 1

Se préparer à diriger et encadrer une équipe en Accueil Collectifs de Mineurs

À partir du 1^{er} jour de Formation Générale, vous avez...

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

INSCRIPTION AUX CEMÉA

cemea-formation.com

Session de FORMATION GÉNÉRALE (9 jours)

Étape 2

Vivre une première expérience de direction

Pour réaliser son stage pratique, il ne faut pas être sous le coup d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs (incapacité pénale ou mesure administrative prononcée par le préfet). Pas d'inscription au FIJAIS.

18 mois max. pour ...

Réaliser un 1^{er} STAGE PRATIQUE

dans des fonctions de direction ou direction adjointe, en situation d'encadrement d'une équipe composée de 2 animateurs minimum, 14 jours min. en Accueil Collectif de Mineurs déclaré auprès des services de l'état.

À réaliser dans l'un des Accueils suivants :

- Séjour de vacances
- Accueil de loisirs
- Accueil de scoutisme

Pour vous aider à trouver votre stage pratique, nous vous mettons en relation avec des organisateurs sur cemea-sap.fr

Étape 3

Analyser sa pratique et compléter sa formation

INSCRIPTION AUX CEMÉA

www.cemea-formation.com

Session de PERFECTIONNEMENT (6 jours)

Étape 4

Vivre une deuxième expérience de direction

4 ans max.

Réaliser un 2^{ème} STAGE PRATIQUE

dans les mêmes conditions que le 1^{er} stage pratique mais dans la fonction de directeur ou directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs

Aide à la rédaction du bilan de formation

Les CEMÉA proposent des rendez-vous d'accompagnement à l'écriture du bilan. Pour avoir des informations sur la forme de cet accompagnement, contactez les CEMÉA de votre région

1 an max.

Rédiger le BILAN DE FORMATION

et le déposer dans un délai d'un an au plus tard à compter du dernier jour du 2^{ème} stage pratique

Un renouvellement d'autorisation d'exercer tous les 5 ans est à obtenir auprès de la DRJSCS en justifiant soit :

- d'avoir exercé les fonctions de directeur.rice ou d'adjoint.e pendant 28 j. min.,
- d'avoir exercé les fonctions de formateur.rice pendant 6 j. min.

Pour les personnes ne remplissant pas l'une de ces 2 conditions, l'autorisation peut-être renouvelée après validation d'une nouvelle session de perfectionnement.

JURY BAFD

Réception du BAFD

autorisation d'exercer pour 5 ans (renouvellement sous conditions)

Les formations BAFD s'inscrivent dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux BAFA et BAFD en ACM.

* Liste des qualifications figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007